24me Année — N° 5737 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE 17 — Lundi 1er Mars 1880

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, le 29 Février 1880

DÉPÊCHES DE LA NUIT

AFFAIRE HARTMANN

Le *Temps* croit que l'affaire Hartmann recevra prochainement une solution de nature à satisfaire les deux parties.

Roumanie

Bucharest, 28 février.

Le ministre de la justice a annoncé à la Chambre que M. Stourdza, ministre des finances, avait donné sa démission qui a été acceptée par le Prince. M. Bratiano est chargé de l'intérim des finances. On parle de M. Campineano ou de M. Costinesen pour succéder à M. Stourdza.

M. Stourdza et M. Calendern vont à Berlin représenter le gouvernement roumain pour la question du rachat des chemins de fer roumains.

Italie

Rome, 28 février.

Le Pape a reçu aujourd'hui l'ambassadeur de France, M. de Gabriac, qui lui a présenté les félicitations du gouvernement français à l'occasion du second anniversaire de son avènement. M. de Gabriac a ensuite présenté au Pape ses lettres de rappel.

Le cardinal Nina a accompagné l'envoi des insignes de l'ordre de Pie IX à M. de Gabriac d'une lettre exprimant l'estime et la bienveillance du Saint-Père pour l'ambassadeur.

La Chambre des Députés continue la discussion du budget des Travaux-Publics.

Russie

Saint-Pétersbourg, 28 février.

Contrairement au bruit répandu hier, qu'il n'y aurait pas de réception mardi au palais, le *Journal officiel* annonce aujourd'hui que la réception aura lieu à 11 heures et demie. Elle comprendra, selon l'usage, tous les personnages ayant accès à la cour, les corps constitués, le corps diplomatique, les commerçants, les notables russes et étrangers, etc. La proclamation du général Loris-Melikoff aux habitants de Saint-Pétersbourg a produit la meilleure impression. Le *Golos* se fait l'organe de ce sentiment en disant que le nom populaire de Loris-Melikoff est, à lui seul, une force. L'homme est trouvé, dit-il ; celui qui a trouvé l'accent, la corde sensible à faire vibrer, saura trouver aussi, avec le concours de tous les honnêtes gens, le moyen de sortir de la situation actuelle, de laver la honte de la Russie, et de la faire rentrer dans la voie du progrès légal et régulier. Cette seule nomination a suffi pour calmer les appréhensions et retenir à Saint-Pétersbourg ceux qui se préparaient déjà à partir.

L'Empereur a donné l'exemple du calme. Il est allé l'autre jour à la chasse.

DERNIÈRE HEURE

NOMINATION

Paris, 29 février.

M. Sevenne est nommé directeur de la Compagnie d'Orléans, en remplacement de M. Soulacroup.

NOUVELLE MILITAIRE

Le *Soleil* confirme aujourd'hui la nouvelle que nous avons publiée, hier, d'après laquelle le ministre de la guerre prépare une circulaire pour les commandants de corps d'armée leur ordonnant de renvoyer dans leurs foyers tous les soldats ayant dépassé trois ans et quatre mois de service.

NOMINATION DU GRAND-CHANCELIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR

Le *Journal officiel* publie la nomination de M. le Général Faidherbe comme Grand-Chancelier de la Légion-d'Honneur, en remplacement de M. le général Vinoy.

M. le général de brigade Rousseau est nommé secrétaire-général, en remplacement de M. le général Durand de Villers.

L'*Officiel* publie en même temps un mouvement consulaire et un mouvement parmi les percepteurs.

La liberté d'Association

La 16e commission d'initiative vient de prendre en considération, en réservant cependant le fond de la question, une proposition de M. Marcel Barthe, ayant pour objet de déterminer les conditions auxquelles doit satisfaire toute association, laïque ou religieuse, soit pour exister légalement, soit pour exister comme corps enseignant.

On est unanime, à la Chambre des députés, à reconnaître la nécessité du droit d'association. Seulement, tous ne le veulent pas de la même manière.

Les uns veulent y apporter des restrictions, le refuser à des catégories de personnes, soit à raison de leurs croyances, soit à raison de leur caractère religieux.

Les autres pensent, avec quelque raison, que la véritable liberté n'admet pas de restriction, que le droit ne doit avoir aucune limite, et qu'il n'est point admissible que l'on consacre législativement une aussi monstrueuse inégalité devant la loi. M. Marcel Barthe est de ce dernier avis, et il a raison. D'après lui, comme d'après nous, c'est sur ce principe fondamental de l'égalité devant la loi que reposent nos institutions, et, qui le met en péril, menace directement nos institutions elles-mêmes.

S'il est des formalités auxquelles on doive soumettre le droit d'association; s'il est des obligations qu'on doive lui imposer au nom du principe supérieur de la sécurité et de la tranquillité publiques, du moins ces formalités, ces obligations doivent être les mêmes pour tous, et l'on ne doit pas mettre hors la loi toute une classe de citoyens et la proclamer indigne de la liberté.

La proposition de M. Marcel Barthe a été renvoyée, par la 16e commission d'initiative, devant la commission déjà chargée de l'examen de plusieurs projets de loi relatifs aux associations.

Malgré tout le désir qu'ont les vrais partisans de la liberté de voir triompher l'opinion de M. Marcel Bathe, il faut bien avouer que le jour où le Sénat aura voté l'article 7 du projet de loi sur l'enseignement supérieur, la question ne sera plus entière. Un préjugé aura été créé, une entrave redoutable apportée au droit d'association.

Cet article 7, en effet, refuse, comme l'on sait, aux congrégations religieuses non autorisées le droit d'enseigner, et il est assez invraisemblable que la majorité de la Chambre revienne sur cette exclusion lorsqu'elle discutera la proposition de loi relative au droit d'association.

Voilà précisément où se trouve l'écueil que nous avons signalé au moment de la discussion du projet de loi sur l'enseignement.

Pourquoi avoir confondu ainsi à plaisir deux questions distinctes ?

Pourquoi ne point s'être borné à traiter uniquement les questions de l'enseignement dans la loi de l'enseignement ?

Pourquoi n'avoir point renvoyé l'article 7 à la loi sur les associations, où il aurait trouvé sa véritable place ?

Si cette destruction avait été faite, la question serait encore entière aujourd'hui.

Le sujet comporte un important débat, il serait venu à son heure lors de la discussion du projet de loi sur les associations.

Les partisans du droit absolu d'association auraient fait, avec plus d'autorité, valoir leurs raisons.

On n'aurait point été sous le coup d'une surprise. On aurait vu se mesurer à armes égales les partisans et les adversaires de la liberté.

On a préféré rapetisser le débat. On a porté sciemment une atteinte à la liberté. On l'a fait en exploitant habilement les passions anti-religieuses de la Chambre.

Aujourd'hui, M. Marcel Barthe, en venant revendiquer la liberté absolue du droit d'association, nous parle des absents. Cette liberté a été étranglée entre deux portes, par le vote de l'article 7.

L'affaire Hartmann

Ce matin à 10 heures on annonçait qu'Hartmann s'était pendu cette nuit dans sa prison. Le bruit arrivé jusqu'au ministère de l'Intérieur a causé une impression fâcheuse.

Un attaché du Cabinet envoyé en toute hâte à la préfecture de police est revenu apprendre à M. Lepère que le prisonnier russe était encore parfaitement vivant.

—

Deux personnages russes qui connaissaient parfaitement Hartmann au moment où il habitait St-Pétersbourg viennent d'arriver à Paris pour constater *de visu* l'identité de l'individu arrêté.

—

On a annoncé hier, à l'un de nos ministres, que M. Louis Blanc ce vieil enfant terrible, avait résolu d'interpeller le ministre de la Justice sur les suites que le gouvernement compte donner à la demande d'extradition d'Hartmann.

—

On lit dans le *National* :

« L'instruction de l'affaire Hartmann est à peine commencée et elle durera au moins huit ou dix jours, sinon plus. On suit dans cette affaire la procédure tracée dans la circulaire de M Dufaure, en date de 1875. »

LES LOIS D'ENSEIGNEMENT EN ANGLETERRE

On n'a pas assez étudié et invoqué en France l'exemple donné par le bon sens du peuple anglais, lors des tentatives faites pour soumettre l'enseignement primaire à l'omnipotence de l'Etat et pour en écarter l'instruction religieuse.

Une ligue de l'enseignement, analogue à celle qui existe depuis vingt-cinq ans en Belgique et à celle que nous voyons fonctionner en France, s'était établie à Birmingham. Elle réclamait pour l'Etat le monopole du droit de diriger seul l'éducation qu'à cette condition elle saluait du titre d'éducation nationale.

M. Gladstone et le parti libéral avaient adhéré à cette ligue. Ce n'était que trop justifier l'opinion exprimée par M. Nasmuth dans son *Nanuel des lois politiques* : « Sous le drapeau libéral sont réunis les plus libéraux de nos compatriotes. »

Une première loi fut votée en 1870. Elle n'excluait pas encore l'enseignement libre ni la liberté de l'instruction religieuse. Elle déclarait cependant que, pour obtenir les subsides de l'Etat, tout école lémentaire devait se soumettre à la *«clause de conscience»*, en vertu de laquelle aucun élève n'est astreint à assister aux exercices religieux placés au commencement et à la fin des séances.

Trois ans après, en 1873, l'alliance de M. Gladstone et de la ligue de Birmingham étant devenue plus étroite, une nouvelle loi fut présentée. Elle tendait à remettre entre le mains de l'Etat l'éducation populaire, et substituer des écoles neutres aux écoles confessionnelles.

Cette loi causa en Angleterre une émotion profonde et amena quelques mois après la chute du cabinet Gladstone.

Lorsqu'en 1876 la question des écoles fut de nouveau discutée dans le sein du parlement anglais, M, Hall, rappelant les événements de 1873, dit à la Chambre des Communes :

« Les chrétiens de toutes les confessions doivent se soutenir dans la défense des écoles libres qui ont été le grand foyer et la source de la vie religieuse en Angleterre et qui sont en parfaite harmonie avec le sentiment de la nation. Qu'est-ce donc ce qui a inspiré nos efforts ? Rien que l'horreur que l'on a éprouvée à la possibilité de l'absence de Dieu dans le système des comités scolaires... »

Et comme les membres de la ligue de Birmingham insistaient, M. Hall leur répondit :

« Savez-vous quelle serait la conséquence d'un appel au pays en faveur de l'éducation religieuse ? Nos bancs ne suffiraient point à tous ceux qui seraient envoyés ici pour la soutenir. »

On vit alors un admirable spectacle : les tentatives d'intolérance des faux libéraux amenant le développement le plus généreux et le plus noble de l'enseignement libre et religieux.

Lord Sandon a attaché son nom à un bill voté en 1876, en seconde lecture, par 309 voix contre 163.

« Ce bill consacre le droit du père de famille de choisir absolument l'école que fréquentera son enfant, « *as the parent may select.* »

Les subsides de l'Etat sont accordés aux écoles confessionnelles, catholiques ou protestantes, comme aux écoles établies par les school-boards.

Résumant les conséquences de cette loi, vraiment libérale, dans un discours prononcé, le 25 avril 1879, à la Chambre des représentants de Belgique, M. Kervyn de Lettenhove disait :

« Le droit des catholiques à l'éducation religieuse est garanti en Angleterre par l'enseignement du dogme dans l'école normale, par un enseignement religieux dogmatique donné deux ou trois fois par jour dans l'école primaire, par le choix des livres, par le droit de nommer et de révoquer les instituteurs ; et à l'exercice de ce droit s'associe l'intervention du gouvernement payant les trois quarts des frais de l'instruction normalienne et la moitié des frais de l'enseignement scolaire. »

En Irlande dans ce pays si longtemps opprimé par la tyrannie protestante, le bill Sandon n'est pas moins loyalement exécuté qu'en Angleterre. Les subsides de l'Etat sont accordés aux écoles tenues par les prêtres catholiques, et même aux écoles tenues dans les couvents.

M. James Paterson, inspecteur en chef dans six districts au sud de Dublin, rendant compte de la visite de 118 écoles, dont 108 étaient catholiques et 106 étaient dirigées par les prêtres, écrivait .

« J'ai à rendre ce témoignage à ceux qui enseignent qu'ils offrent, sans exception, une réunion tout à fait exemplaire d'hommes et de femmes, tous loyaux vis-à-vis de l'Etat, entourés de la considération publique, bons pour leurs élèves et sincèrement préoccupés de leurs progrès.

» Quant aux enfants, tout respire en eux la propreté et la décence, et le soin pris par les prêtres de leur enseigner le catéchisme offre la garantie que tous sont élevés dans la connaissance des principes de leur religion. »

M. Paterson a visité aussi les écoles des couvents. Il constate que l'*instruction y est écoles*. Les écoles annexées aux couvents ont reçu un subside d'environ vingt francs par élève.

Si un inspecteur français avait aujourd'hui le courage d'écrire un pareil rapport, il serait immédiatement et impitoyablement révoqué.

La liberté comme en Irlande ! Voilà quelle doit être désormais la formule des revendications des catholiques de France. La répugnance qu'inspire à tous les esprits élevés le programme de la misérable persécution de M. Jules Ferry permet d'espérer que l'heure approche où toutes ces innovations législatives, inspirées par un intolérance haineuse, seront balayées, comme elles l'ont été en Angleterre, par un irrésistible mouvement d'opinion.

L'Eglise et le Moyen-Age

Un protestant, M. Monod, écrivait il y a quelques jours dans la *Revue Historique*, les lignes suivantes :

« Bien loin que l'on ait jusqu'à ce jour exagéré le rôle de la religion et de l'Eglise dans notre histoire, on l'a diminué au contraire, du moins dans notre enseignement officiel. Etudier ce rôle dans un esprit hostile, pour le rabaisser ou le nier, c'est se refuser à comprendre ce qui a fait la grandeur même du moyen-âge. C'est à l'Eglise que le moyen-âge a dû ses aspirations les plus élevées, ses plus hautes vertus, la plus grande part de sa beauté et de sa splendeur. »

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, 28 février

Les discours prononcés, hier, au Sénat, par MM. Bertauld et Jules Simon servent, aujourd'hui, de thème à la polémique des journaux conservateurs et républicains. Ces derniers trouvent naturellement l'argumentation de M. Bertauld bien supérieure à celle de son contradicteur, et pourtant, comme il est facile de le remarquer, l'attention extrême avec laquelle les gauches ont écouté l'orateur libéral, alors que l'on connaît leur intolérance, suffirait seule pour prouver son succès. Il a forcé littéralement ses adversaires à l'entendre jusqu'au bout, malgré leur parti pris. N'est-ce pas là le comble du talent !

Du reste, le soin avec lequel les journaux opportunistes s'efforcent de réfuter M. Jules Simon, témoignerait au besoin de l'affectation de leur dédain. Aucune analyse, aucun compte-rendu ne saurait d'ailleurs donner une idée exacte du discours de l'éloquent rapporteur ; aussi engagerai-je vivement tous ceux de vos lecteurs qui en auront la possibilité, de se procurer le *Journal officiel* afin d'y lire la défense de la liberté de l'enseignement dont tous les arguments se lient et ne sauraient être retranchés sans préjudice pour l'ensemble.

En tout cas, je vous recommande la péroraison ou plutôt les deux dernières phrases par lesquelles a terminé M. Jules Simon, qui sont comme un fer rouge appliqué au front de nos modernes Jacobins. On comprend après cela que M. Jules Ferry n'ai pas osé répliquer et que les gauches se soient empressés de demander et de voter la clôture de la discussion générale. « La République, s'est écrié l'orateur, ne peut vivre que par la liberté. Si l'on veut l'en chasser, ce ne sera plus qu'une prison, et tout le monde voudra en sortir. »

Les radicaux semblent vouloir forcer la main au gouvernement dans l'affaire Hartmann, et c'est à ce point de vue que l'agitation qu'ils organisent pour empêcher l'extradition est grave, car elle peut avoir des conséquences que tout le monde comprend, sans qu'il soit besoin de s'en expliquer autrement. Aujourd'hui, c'est M. Victor Hugo qui écrit une lettre au Président de la République et à ses ministres afin de les sommer de n'avoir pas à livrer l'homme. Hier, c'était un certain nombre de Russes résidant à Paris qui se présentaient au Palais Bourbon, chez le président de la Chambre pour qu'il usât de son influence afin d'empêcher l'extradition.

M. Gambetta a répondu qu'il n'avait pas été consulté sur l'affaire, et qu'il n'avait pas encore d'opinion sur la question, et il a ajouté que le gouvernement ne compromettrait pas, par sa résolution, l'honneur de la France. Mais n'est-ce pas déjà trop que le président de la Chambre ait reçu cette délégation? Quand on connaît la vénération de tous les Russes, sans exception, pour leur Czar, n'y avait-il pas lieu de supposer que c'étaient ses ennemis seuls qui pouvaient tenter une pareille démarche.

Enfin, lundi, les étudiants sont convoqués à une réunion à la salle des écoles de la rue d'Arras, à l'effet d'envoyer une adresse demandant la liberté d'Hartmann qualifié de leur camarade. Cette invitation est signée d'un groupe d'étudiants, mais quand on lit au-dessous de la signature ces mots : « Pour les renseignements, s'adresser aujourd'hui samedi 28 février, de une à cinq heures, chez MM. D. Forster, 35, rue Jacob, Camescasse, 20, rue Racine, » il n'est pas difficile de deviner de qui émane, en réalité, l'invitation en question.

Inutile d'ajouter que l'on s'attend à d'autres manifestations analogues, attendu que l'intention formelle des radicaux est, s'ils n'obtiennent pas la mise en liberté de Hartmann, de forcer le ministère à donner sa démission. Comme vous le voyez, ils ont remplacé avantageusement l'interpellation de leurs amis de la Chambre, interpellation qui, si elle se produisait, aurait toute chance d'être l'occasion d'une démonstration aux alentours du Palais-Bourbon.

Vous vous souvenez des discours prononcés par MM. Devès et Spuller, en prenant possession de la présidence, le premier, de la gauche républicaine, le second de l'Union républicaine. Il semblait en résulter que la Communauté de vues entre ces deux fractions les plus importantes de la majorité et le gouvernement était entière et inaltérable et que désormais le Cabinet devait se considérer comme disposant enfin d'une majorité ministérielle. Hélas ! le rêve aura été de courte durée, puisque ni sur les projets de réforme de la magistrature ni sur celui de l'organisation de l'enseignement primaire, MM. Cazot et Jules Ferry ne peuvent toujours pas compter sur le concours de leurs amis de la gauche. Mais au moins les officieux pouvaient-ils expliquer ces divergences en arguant de l'importance des questions à résoudre et de la circonstance qu'elles étaient antérieures au pacte résultant des allocutions de MM. Spuller et Devès.

En pourront-ils dire autant au sujet des modifications à apporter à la législation actuelle des conseils de fabrique, modifications qui viennent de déterminer le décret paru, hier, à l'*Officiel*, instituant une commission extra-parlementaire pour les élaborer, alors que la Chambre a déjà nommé une commission chargée d'examiner la proposition de M. Labuze sur le même objet? Il est permis d'en douter, attendu que sur tous les bancs de la majorité, la nomination de la commission extra-parlementaire produit le plus déplorable effet. C'est, dit-on de toutes parts, un acte de méfiance du gouvernement qui, du reste, pouvait saisir le Conseil d'Etat d'un projet sur la matière. Bref, il n'a fallu rien moins que l'intervention de M. Gambetta pour empêcher M. Labuze de monter à la tribune, afin d'annoncer qu'il retirait sa proposition. Dans tous les cas, ses collègues de la commission sont d'avis qu'il y a quelque chose à faire, et après en avoir délibéré aujourd'hui, ils ont décidé que, malgré la nomination de la commission extra-parlementaire instituée par le ministre de l'intérieur, ils maintiendraient la proposition de M. Labuze dont la commission de la Cham-

---

FEUILLETON DU 1er MARS

— 91 —

SANS FAMILLE

DEUXIÈME PARTIE

VII

UNE LEÇON DE MUSIQUE

Mon intention, pour ne pas fatiguer notre vache, et aussi pour ne pas arriver trop tard à Chavanon, était d'aller coucher dans le village où j'avais passé ma première nuit de voyage avec Vitalis, dans ce lit de fougère, où le bon Capi voyant mon chagrin était venu s'allonger près de moi et avait mis sa patte dans ma main pour me dire qu'il serait mon ami. De là nous partirions le lendemain matin pour arriver de bonne heure chez mère Barberin.

Mais le sort qui, jusque-là nous avait été si favorable, se mit contre nous et changea nos dispositions.

Nous avions décidé de partager notre journée de marche en deux parts, et de la couper par notre déjeûner, surtout par le déjeuner de notre vache qui consisterait en herbe des fossés de la route qu'elle paîtrait.

Vers dix heures, ayant trouvé un endroit où l'herbe était verte et épaisse, nous mîmes sacs à bas, et nous fîmes descendre notre vache dans le fossé.

Tout d'abord je voulus la tenir par la longe, mais elle se montra si tranquille, et surtout si appliquée à paître, que bientôt je lui entortillai la longe autour des cornes, et m'assis près d'elle pour manger mon pain.

Naturellement nous eûmes fini de manger bien avant elle ; alors après l'avoir admirée pendant assez longtemps, ne sachant plus que faire, nous nous mîmes à jouer aux billes Mattia et moi, car il ne faut pas croire que nous étions de petits bonshommes graves et sérieux, ne pensant qu'à gagner de l'argent : si nous menions une vie qui n'est point ordinairement celle des enfants de notre âge, nous n'en avions pas moins les goûts et les idées de notre jeunesse, c'est-à-dire que nous aimions à jouer aux jeux des enfants, et que nous ne laissions point passer une journée sans faire une partie de billes, de balle ou de saut de mouton.

Tout à coup, sans raison bien souvent, Mattia me disait : « Jouons-nous ? » Alors, en un tour de main, nous nous débarrassions de nos sacs, de nos instruments, et sur la route nous nous mettions à jouer ; et plus d'une fois, si je n'avais pas eu ma montre pour me rappeler l'heure, nous aurions joué jusqu'à la nuit ; mais elle me disait que j'étais chef de troupe, qu'il fallait travailler, gagner de l'argent pour vivre; et alors je repassais sur mon épaule endolorie la bretelle de ma harpe ; en avant !

Nous eûmes fini de jouer avant que la vache eût fini de paître, et quand elle nous vit venir à elle, elle se mit à tondre l'herbe à grands coups de langue, comme pour nous dire qu'elle avait encore faim.

— Attendons un peu, dit Mattia.

— Tu ne sais donc pas qu'une vache mange toute la journée.

— Un tout petit peu.

Tout en attendant, nous reprîmes nos sacs et nos instruments.

— Si je lui jouais un petit air de cornet à piston ? dit Mattia qui restait difficilement en repos ; nous avions une vache dans le cirque Gassot, et elle aimait la musique.

Et sans en demander davantage, Mattia se mit à jouer une fanfare de parade.

Aux premières notes, notre vache leva la tête ; puis tout à coup, avant que j'eusse pu me jeter à ses cornes pour prendre sa longe, elle partit au galop.

Et aussitôt nous partîmes après elle, galopant aussi de toutes nos forces en l'appelant.

Je criai à Capi de l'arrêter, mais on ne peut pas avoir tous les talents : un chien de conducteur de bestiaux eût sauté au nez de notre vache ; Capi, qui était un savant, lui sauta aux jambes.

Bien entendu cela ne l'arrêta pas, tout au contraire, et nous continuâmes notre course, elle en avant, nous en arrière.

Tout en courant j'appelais Mattia : « Stupide bête » ; et lui, sans s'arrêter, me criait d'une voix haletante : « Tu cogneras, je l'ai mérité. »

C'était deux kilomètres environ avant d'arriver à un gros village que nous nous étions arrêtés pour manger, et c'était vers ce village que notre vache galopait. Elle entra dans ce village naturellement avant nous, et comme la route était droite, nous pûmes voir, malgré la distance, que des gens lui barraient le passage et s'emparaient d'elle.

Alors nous ralentîmes un peu notre course : notre vache ne serait pas perdue ; nous n'aurions qu'à la réclamer aux braves gens qui l'avaient arrêtée, et ils nous la rendraient.

A mesure que nous avancions, le nombre des gens augmentait autour de notre vache, et quand nous arrivâmes enfin près d'elle, il y avait là une vingtaine d'hommes, de femmes ou d'enfants qui discutaient en nous regardant venir.

Je m'étais imaginé que je n'avais qu'à réclamer ma vache, mais au lieu de me la donner, on nous entoura et l'on nous posa question sur question : « D'où venions-nous, où avions-nous eu cette vache ? »

Nos réponses étaient aussi simples que faciles ; cependant elles ne persuadèrent pas ces gens, et deux ou trois voix s'élevèrent pour dire que nous avions volé cette vache qui nous avait échappé, et qu'il fallait nous mettre en prison en attendant que l'affaire s'éclaircît.

L'horrible frayeur que le mot de prison m'inspirait me troubla et nous perdit : je pâlis, je balbutiai, et comme notre course avait rendu ma respiration haletante, je fus incapable de me défendre.

Sur ces entrefaites, un gendarme arriva ; en quelques mots on lui conta notre affaire, et comme elle ne lui parut pas nette, il déclara qu'il allait mettre notre vache en fourrière et nous en prison : on verrait plus tard.

Je voulus protester, Mattia voulut parler, le gendarme nous imposa durement silence ; et me reppelant la scène de Vitalis avec l'agent de police de Toulouse, je dis à Mattia de se taire et de suivre monsieur le gendarme.

Tout le village nous fit cortége jusqu'à la mairie où se trouvait la prison : on nous entourait, on nous pressait, on nous poussait, on nous bourrait, on nous injuriait, et je crois bien que sans le gendarme, qui nous protégeait, on nous aurait lapidés comme si nous étions de grands coupables, des assassins ou des incendiaires. Et cependant nous n'avions commis aucun crime.

Mais les foules sont souvent ainsi, elles ont un plaisir sauvage à se ruer sur les malheureux, sans savoir ce qu'ils ont fait, s'ils sont coupables ou innocents.

En arrivant à la prison, j'eus un moment d'espérance : le gardien de la mairie qui était aussi geôlier et garde champêtre, ne voulut pas tout d'abord nous recevoir. Je me dis que c'était là un brave homme. Mais le gendarme insista, et le geôlier céda ; passant devant nous, il ouvrit une porte qui fermait en dehors avec une grosse serrure et deux verrous : je vis alors pourquoi il avait fait difficulté pour nous recevoir tout d'abord : c'était parce qu'il avait mis sa provision d'oignons sécher dans la prison, en les étalant sur le plancher.

On nous fouilla ; on nous prit notre argent, nos couteaux, nos allumettes, et pendant ce temps, le geôlier amassa vivement tous ses oignons dans un coin. Alors on nous laissa et la porte se referma sur nous avec un bruit de ferraille vraiment tragique.

Nous étions en prison. Pour combien de temps?

Comme je me posais cette question, Mattia vint se mettre devant moi et baissant la tête :

— Cogne, dit-il, cogne sur la tête, tu ne frapperas jamais assez fort pour ma bêtise.

— Tu as fait la bêtise, et j'ai laissé la faire, j'ai été aussi bête que toi.

— J'aimerais mieux que tu cognes, j'aurais moins de chagrin : notre pauvre vache, la vache du prince !

Et il se mit à pleurer.

Alors ce fut à moi de le consoler en lui expliquant que notre position n'était pas bien grave, nous n'avions rien fait, et il ne nous serait pas difficile de prouver que nous avions acheté notre vache, le bon vétérinaire d'Ussel serait notre témoin.

— Et si l'on nous accuse d'avoir volé l'argent avec lequel nous avons payé notre vache, comment prouverons-nous que nous l'avons gagné ? tu vois bien que quand on est malheureux, on est coupable de tout.

Mattia avait raison, je ne savais que trop bien qu'on est dur aux malheureux ; les cris qui venaient de nous accompagner jusqu'à la prison ne le prouvaient-ils pas encore ?

— Et puis, dit Mattia en continuant de pleurer, quand nous sortirons de cette prison, quand on nous rendrait notre vache, est-il certain que nous trouverons mère Barberin ?

(*A suivre*)